



Pau, le 13 mars 2023

Réforme des retraites :

**la détermination des grévistes et des manifestant-e-s,
le rejet ultra majoritaire par l'ensemble des salarié-e-s
le très large soutien de l'opinion publique**

Mardi 7 mars a été une magnifique journée de manifestation : nous étions 45 000 dans le département à nous être mobilisés à Pau et à Bayonne, plus de 1, 2 million selon le ministère de l'Intérieur - c'est dire. Samedi 11 mars, les cortèges étaient à nouveau massifs. Ils le seront plus que jamais mercredi 15 mars.

Nous constatons avec dépit et colère que le gouvernement, et les parlementaires le soutenant, ignorent la contestation populaire responsable de ce que le ministre Olivier Dussopt a osé désigner comme « une réforme de gauche » ! Quand les régressions sont désignées comme des progrès sociaux, nous entrons dans le monde de George Orwell...

Des secteurs d'activités sont entrés comme prévu en grève reconductible et nous nous devons d'apporter notre soutien aux militant-e-s qui ont ce courage syndical et politique.

Nœud de la controversée réforme des retraites, l'article 7 du projet de loi (âge légal de départ à la retraite : 64 ans) a été adopté ce jeudi 9 mars par une majorité des sénateurs et sénatrices, après sept jours de débats.

Pour toutes ces raisons, pas question de désertir la place car tout n'est pas joué ! Nous nous mobiliserons une huitième fois

le mercredi 15 mars à 10 heures 30 :

- à **Pau**, place de Verdun
- à **Bayonne**, place Sainte-Ursule.

Le 15 mars est la date de la réunion de la commission mixte paritaire où quatorze parlementaires vont tâcher de trouver plusieurs compromis pour valider le texte de loi qui sera proposé au vote à l'Assemblée nationale.

Revalorisation salariale des enseignant·e·s : le « pacte » est une tromperie !

Pour le SNES-FSU, le « pacte », c'est toujours non ! Nous exigeons une revalorisation sans contreparties de toutes et tous, début, milieu et fin de carrière. Elle ne peut passer que par celle du point d'indice qui permet de cotiser pour nos futures pensions et par une refonte à la hausse de la grille salariale indiciaire. Ces revendications salariales, totalement légitimes (intensification et surcharge de travail, accompagnées de lourdes baisses de pouvoir d'achat ces dernières décennies), et nécessaires pour l'attractivité de nos métiers, doivent être visibles dans la mobilisation actuelle contre la réforme des retraites.

Mouvement intra-académique

Le serveur SIAM sera ouvert du mercredi 15 mars 2023 à 12h au vendredi 31 mars 2023 à 12h.

Vous avez dû être destinataire du bulletin spécial mouvement intra-académique adressé par le Snes académique. Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter aux numéros de téléphone indiqués en en-tête de cette circulaire ou par courriel : snes64@bordeaux.snes.edu

Le secrétaire général du rectorat a annoncé son intention de mettre fin à la phase de révision d'affectation. Les agents révisés depuis au moins 3 ans dans un département différent de celui de leur poste, devraient formuler le vœu ZR - auquel cas l'administration s'engage, dans le pire des cas, à les muter TZR - faute de quoi ils devraient réintégrer leur poste. De même les agents révisés tous les ans à l'intérieur de leur département d'affectation, devraient formuler des vœux sur une zone géographique suffisamment large, faute de quoi ils ne seraient plus révisés. Le SNES-FSU a dénoncé la suppression des révisions d'affectation et la mise en place dans l'urgence de nouvelles règles.

CAPA de contestation des avis rendez-vous de carrière du 3 mars

La CAPA était présidée par le DRH.

Chez les certifié.e.s, 24 recours, les services n'ont accepté de passer de « très satisfaisant » à « excellent » que ceux ayant 10 items « excellent » et un item « très satisfaisant ». Nous avons dénoncé cette décision et rappelé que tous les collègues ayant une majorité d'« excellent » devraient avoir, logiquement, un avis final « excellent » et non pas seulement « très satisfaisant ». Par ailleurs nous avons obtenu la transformation en « satisfaisant » d'un avis « à consolider », ce qui n'écarte pas d'emblée la/le collègue pour un accès futur à la classe exceptionnelle.

Pour les PSY - EN et les CPE, un seul recours qui a abouti à un avis « excellent ».

Agrégé.e.s : 12 recours dont 4 en EPS. Après intervention argumentée du Snes-FSU, avant même que l'étude des dossiers commence, le DRH a dit que tous les 10+1 (10 « excellent » et 1 « très satisfaisant ») et tous les 9+2 devenaient « excellent ». Lors des débats nous avons en outre gagné un autre avis « excellent » pour un dossier avec 8+3. Au final sur les 12 recours, 8 ont abouti et les collègues ont un avis «Excellent ».

Pour le moment nous n'avons pas reçu les statistiques promises par le rectorat, qui permettront peut-être de comprendre pourquoi les différents corps n'ont pas été traités de la même façon durant cette CAPA.

Conclusion : il ne faut donc pas hésiter à contester son avis, à se faire soutenir par le Snes-FSU lors de la CAPA et ainsi démontrer que l'avancement doit être déconnecté de la visite pédagogique comme le porte le Snes-FSU depuis plusieurs décennies.

CSA SD créations et suppressions de postes Le point suite au CSA de ce jour, lundi 13 mars

La rentrée 2023 dans le département des Pyrénées Atlantiques sera marquée par une diminution des moyens enseignants. 39 postes vont ainsi être supprimés (14 % de plus que l'année dernière), dont 13 de collègues titulaires qui vont subir des mesures de carte scolaire. A l'heure actuelle, ces suppressions ne seraient compensées que par une trentaine de postes créés. Au final c'est bien un bilan « négatif », avec plus de suppressions que de créations, que la DSDEN nous a présenté aujourd'hui.

Le Rectorat affiche pourtant une création de 8 équivalents temps plein dans les Pyrénées-Atlantiques dont 2 en HSA. Devons-nous en conclure que la « cible » visée ne se concrétisera pas en heures-postes ?

A l'heure où un mouvement social d'une ampleur inédite montre que les enseignant.e.s refusent catégoriquement le recul de l'âge de départ à la retraite, l'Éducation Nationale poursuit sa politique d'austérité. Cela conduit à précariser nombre de personnels, à dénaturer nos métiers, à déstabiliser le service public d'éducation Nationale, à imposer une mobilité non souhaitée et à dévaloriser, tout en le surchargeant, notre travail.

Les représentant.e.s de la FSU, dont celles et ceux du SNES, ont fait des propositions pour améliorer les conditions de la rentrée 2023 qui s'annonce bien plus difficile encore que les précédentes.

En effet, si les moyens ne sont pas créés en heures postes, ce sont des équivalents temps pleins qui vont nous imposer encore plus d'HSA. Des missions supplémentaires, des heures de remplacement imposées, un soi-disant « Pacte » pour travailler plus et donc gagner plus mais tout cela nous n'en voulons pas ! Nous demandons des heures postes, une politique ambitieuse pour l'École obligatoire, laïque et républicaine, une revalorisation des traitements sans conditions, sans contreparties, par la seule hausse de la valeur du point d'indice et la refonte à la hausse des grilles salariales.